



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 avril 2022 à 20 h 15

### COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt deux, le onze avril à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER Didier, Maire de la commune.

Date de convocation : 05/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**Présents :** M. Teyssandier, maire ; M. Garcia, M. Talochino, Mme Vincenzi, M. Roseau, Mme Benedetti, M. Delage, Mme Prioleau, adjoints ; M. Roy, M. Billoux, Mme Peruffo, Mme Benoit, M. Robert, Mme Deycard, Mme Grossias, M. Dubreuil, M. Mousseau, Mme Feydel, M. Verdier, M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme Ratié, M. Chapellier, Mme Lesseigne, Mme Van Der Horst, Mme Puyjalinet.

**Procurations :** Mme Ratié à M. Teyssandier, M. Chapellier à M. Garcia, Mme Lesseigne à M. Robert, Mme Van Der Horst à Mme Benedetti, Mme Puyjalinet à M. Roseau.

**Secrétaire de séance :** Mme Prioleau

-----

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

#### **1/ Débats d'orientations budgétaires 2022 : Budgets communal et Lotissement des guignards**

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT prescrivant que, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans ce cadre légal, les orientations générales de la municipalité pour le projet de budget primitif 2022 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au rapport d'analyse financière, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2022 de la commune.

Invité à se prononcer après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022 sur la base de la note de synthèse ci-annexée.

#### **Questions diverses :**

**Liste préparatoire des jurés d'Assises 2023 :** le tirage au sort est opéré de dix personnes qui seront âgées de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 parmi les électeurs.